



Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Affiché le
ID : 048-200069151-20221020-DELIB_2022_154-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 13 octobre 2022

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-deux et le 20 octobre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 21	
Votants : 30	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstention : 0	
	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean-Philippe VERNHET,
	Représentés : Alain CHMIEL A Jaclyn MALAVAL, Alain ARGILIER A Henri COUDERC, René JEANJEAN A Christian ALBARIC, Gérard PÉDRINI A Pierre HERRGOTT, Damien ARMAND A Flore THEROND, Michel COMMANDRE A Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU A Bdeia AMATUZZI, Roselyne PRADEILLES A Marie-Thérèse CHAPELLE, Bernard RIEU A Maurice DUNY,
	Excusés : Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN
	Absents :
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Madame Régine DOUSSIÈRE

DELIB-2022-154 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA
DIRECTEUR AEP

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le transfert de la compétence Eau et Assainissement des communes à la Communauté de communes en date du 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un document synthétique définissant les orientations en matière d'eau potable sur le territoire communautaire, afin d'assurer une gestion cohérente et homogène sur l'ensemble des communes ;

CONSIDÉRANT la présentation du cahier des charges lors du conseil d'exploitation du 18 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'incertitude sur le montant de la prestation et la possibilité de mettre en prestation supplémentaire éventuelle, deux missions :

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le



ID : 048-200069151-20221020-DELIB_2022_154-DE

- Modélisation du réseau (phase 4)
- Réalisation d'un PGSSE sur les UDI des Douzes et UDI du bourg d'Ispagnac ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de lancer une consultation en procédure adaptée, pour un marché de prestations d'intellectuelles pour l'élaboration du schéma directeur en eau potable sur le territoire de la Communauté de communes,

DÉCIDE de mettre en prestation supplémentaire éventuelle les deux missions relatives à la modélisation du réseau et la réalisation d'un PGSSE ;

AUTORISE Monsieur le Président à lancer toute démarche et à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Le Président,
Henri COUDERC

